



Celui qui lutte peut perdre
mais celui qui ne lutte pas
a déjà perdu.

Perpignan, le mardi 11 mars 2025

Mme Hermeline MALHERBE

Présidente du Conseil Départemental des Pyrénées –
Orientales

Copie à :

M.Jérémie LE FOUILLER

Directeur Général des Services

Mme Delphine PORREYE

Directrice Générale Adjointe Pôle des solidarités

M.Thierry LOPEZ

Directeur des Ressources Humaines

Objet : Préavis de grève reconductible.

Madame la Présidente,

Le syndicat CGT du Conseil Départemental des PO dépose un **préavis de grève de 1 mois, pour la période partant du 18 mars au 18 avril 2025 pour tous les agents du Département des Pyrénées-Orientales.**

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) a été créée par l'ordonnance du 2 novembre 1945 dans le but de diminuer la mortalité maternelle et infantile. Depuis la loi de décentralisation du 06/01/1986 elle fait partie des **missions obligatoires** des départements (article L 2112 du code la Santé Publique). La loi du 18 décembre 1989 élargit ses missions à la promotion de la santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 ans.

Ce sont des **actions de prévention essentielles** à la politique de santé en faveur de l'enfant. Elles répondent également au besoin d'accompagnement et de soutien des jeunes parents (en raison notamment d'une durée de séjour réduite à la maternité et de l'accroissement de la précarité). La PMI intervient pour l'ensemble de la population et a notamment pour but d'accompagner les familles pour éviter des mesures de protection. Elle assure une mission de service public par définition **inconditionnelle, gratuite et ouverte à tous, territoriale.**

Depuis de nombreuses années des voix s'élèvent pour rappeler son importance et un certain nombre de rapports se succèdent et tirent la sonnette d'alarme sur la fragilité des services de PMI et le risque de leur disparition.

Et dans notre collectivité, qu'en est il ?

- Les **consultations infantiles sont réduites** au strict minimum pour les enfants de moins de 2 ans sur le territoire de Perpignan, avec un délai de rendez-vous qui s'allonge ce qui ne permet parfois pas de voir les nourrissons avant leur 2 mois.

- Les **bilans de santé en écoles** (dépistage des troubles sensoriels et du développement) **sont réalisés de façon inégale**

- Faute de professionnels petite enfance qualifiés, les autorisations d'ouverture et le contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant sont évalués par des administratifs.

Syndicat CGT- 32 rue Foch – 66000 PERPIGNAN – cgt-cg@cd66.fr

Permanences du Lundi au Vendredi de 09h15 à 17h15.

Le suivi régulier n'est plus réalisé.

- L'expertise des professionnels de la petite enfance de terrain concernant les agréments d'assistant.e maternel.le et familiaux est de moins en moins pris en compte au profit de critères exclusivement réglementaires.

- Pendant près de 10 mois, aucun carnet de santé n'a été distribué aux nouveaux-nés dans le département ne garantissant plus une traçabilité et une continuité des soins. Les agent.e.s restent obligé.es de donner des photocopies papier en guise de dossier de l'enfant.

- Les professionnels peinent régulièrement à avoir du matériel adapté disponible en permanence.

Aujourd'hui, le service départemental de la PMI fonctionne grâce à une cinquantaine de professionnels sur le département : Puériculteur.ice.s, Sages-femmes, Médecins, Éducatrice de Jeunes Enfants. Ils sont bien trop peu pour répondre aux besoins grandissant de la population, bien qu'animé.e.s par leur conscience professionnelle et la certitude que la **prévention est un maillon indispensable pour garantir la santé et le bon développement.**

Mais les certitudes ne suffisent plus.

Le budget de fonctionnement de la PMI est une goutte d'eau dans le budget du département. Les besoins en ressources humaines sont peu réévalués, il persiste des contrats précaires.

La PMI est devenue une petite mission noyée parmi le service enfance famille où l'Aide Sociale à l'Enfance prend une part de plus en plus importante.

A ne pas investir dans la prévention il ne restera que l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui verra les mesures augmenter.

Alors que le salaire annuel d'une puéricultrice est inférieur à un an de placement. Une professionnelle évite par ses actions le placement d'un seul enfant et « rentabilise » son salaire.

Comment faire plus à moyen constant (voir avec moins) ? C'est impossible et les équipes bien que motivées s'épuisent. La PMI des PO souffre d'une absence de stratégie, de pilotage et de portage.

Le risque majeur est de ne pas assurer ses missions avec un risque élevé sur la santé publique (vaccination, dépistage) et sur la qualité d'accueil des jeunes enfants sur le département.

Pour assurer pleinement ses missions (obligatoire rappelons le) la PMI à besoin :

- **D'une ligne directrice claire avec une feuille de route**
- **D'une meilleure identification de la PMI** par les partenaires et la population (non nous ne plaçons pas les enfants bien au contraire)
- **Avoir des ambitions et s'en donner les moyens**
 - en ressources humaines : plus d'éducatrices de jeunes enfants et de puéricultreur.ice.s, un travail sur l'attractivité du métier de médecin et de sage-femme territorial de PMI
 - en fonctionnement : assurer un nombre de carnets de santé suffisant en permanence, permettre l'expérimentation et faciliter l'accès au matériel.
 - en investissement : finaliser la mise en place d'un logiciel PMI permettant d'informatiser et de sécuriser les dossiers (nous sommes l'un des derniers départements de France métropolitaine sans logiciel PMI) En développant des actions collectives et en soutenant les expérimentations et initiatives (préparation à la naissance , accompagnement à la parentalité, etc)

La PMI tient grâce aux professionnels motivés qui y croient encore... mais jusqu'à quand ?

Les agents de la PMI ont tenté à plusieurs reprises d'évoquer avec vous ces problématiques, mais leurs demandes sont restées sans réponse aucune et n'ont aujourd'hui d'autre recours que la grève.

Nous sollicitons urgemment une rencontre afin de vous présenter nos propositions pour améliorer la qualité du service public.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations,

Pour le syndicat CGT du Conseil Départemental 66,

Le Secrétaire Général CGT-CD66

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Laffon', written in a cursive style.

Jean-François LAFFON